

La république sociale, nous la défendons !



© F. BLANC

Retraites : une mobilisation dès janvier si le gouvernement s'entête (p. 4 à 5)

Avec FO, la CSI en congrès appelle à un nouveau contrat social (p. 11 à 14)

Fonction publique, le vote FO pour qu'aboutissent les revendications (p. 20)

© F. BLANC



p. 4 à 8

ACTU (pages 4 à 8)

Pour le progrès social, que cessent ces attaques!

- Retraites : dès janvier, grèves et manifestations si le gouvernement s'entête.
- FO condamne très fermement la réforme de l'Assurance chômage.
- Réformes socio-fiscales de 2020-2021 : avantage aux riches!
- Du haut de cette pyramide, leur fortune vous contemple.
- Coup de pouce au Smic : FO veut redonner leur place aux interlocuteurs sociaux.
- Partage de la valeur : et toujours rien sur les salaires...

DROIT (page 9)

- Quand le salarié est-il responsable pécuniairement face à son employeur?

DOSSIER (pages 11 à 14)

- La CSI en congrès : la solidarité syndicale internationale réaffirmée.

INTERNATIONAL (page 16)

- Au Royaume-Uni, une fin d'année sous le signe de la contestation sociale.

REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Journée FO des CSE : les missions des représentants de proximité auscultées.
- Élections CSE : FO récolte de nouvelles victoires.
- Fonction publique : le vote FO pour se faire entendre.
- Logement social : se loger dignement est une priorité pour les salariés.

HISTOIRE (page 22)

- Les grèves de 1948.
- Mémoire : René Posty n'est plus.

PORTRAIT (page 23)

- Anne Saucé, aux côtés des travailleurs en situation de handicap.
- Hommage à Alain Berthou.

© 2022 HORSTWAGNEREU ITUC



p. 11 à 14

© F. BLANC



p. 23

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : T. Bouvines, C. Chiclet, F. Darcillon.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal décembre 2022.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts



CALENDRIER DE L'AVENT : LE GOUVERNEMENT OUVRE LA CASE « RETRAITES »

A lors que débute la traditionnelle période de l'avent comme chaque début de mois de décembre, le gouvernement a décidé d'ouvrir la case « retraites ». Bien que les concertations qu'il a lancées avec les interlocuteurs sociaux ne soient pas terminées, le projet de réforme est revenu la semaine dernière en mode « accéléré », la Première ministre en annonçant les grandes lignes dans un entretien au journal *Le Parisien*.

Elle a ainsi confirmé sa volonté de porter progressivement, à partir de l'été prochain, l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans, la réforme s'appliquant dès la génération née au deuxième semestre de 1961, qui devra travailler quelques mois supplémentaires pour atteindre l'âge légal de départ.

La Première ministre a aussi confirmé la mise en place d'un index senior, sur le modèle de l'index égalité, dont FO n'a cessé de pointer les insuffisances, des dispositifs de retraite progressive et le cumul emploi retraite, un minimum de pension à 1200 euros, tout en restant plus floue sur la pénibilité et les régimes spéciaux.

Lors des concertations, FO a rappelé – et continue de rappeler – ses revendications. FO s'oppose à tout allongement de la durée de cotisation et à tout recul de l'âge légal de départ. Et pour cause, aujourd'hui 50% des personnes qui liquident leur retraite ne sont déjà plus en emploi. Elles sont au chômage, en arrêt maladie ou en invalidité, ou bénéficient de minima sociaux. Reculer l'âge de départ, c'est accroître encore

plus les difficultés de cette population. Supprimer les régimes spéciaux, dans le public comme dans le privé, c'est aussi reculer l'âge de départ à la retraite.

FO continue d'expliquer qu'il n'y a pas de problème de financement des retraites : il y a un problème d'emploi. C'est pourquoi il est nécessaire de développer des emplois pérennes, de mieux gérer les fins de carrière, ou encore d'augmenter les salaires, ce qui augmenterait le volume des cotisations et donc entraînerait davantage de recettes pour les retraites.

Sur cette question, nous ne sommes pas seuls, 77% des Français sont opposés à une réforme des retraites qui reculerait l'âge de départ à la retraite. L'ensemble des organisations syndicales et de jeunesse confon-

dues s'y opposent, comme l'a rappelé le communiqué de l'intersyndicale du 5 décembre dernier. Pour l'intersyndicale, des alternatives, y compris financières, existent pour améliorer les fins de carrière et les montants des pensions tout en faisant reculer les inégalités, touchant particulièrement les femmes.

Conformément à notre mandat, tous les syndicats

et militants FO doivent se tenir prêts à s'engager dans la mobilisation la plus large possible, y compris par la grève comme en 2019, dans l'hypothèse où le gouvernement maintiendrait son projet. Si la réforme des retraites est pour le gouvernement la mère des réformes, les retraites seront pour nous la mère des batailles.

Dans son calendrier de l'avent, FO est déterminée à ouvrir la case « mobilisation ».

*Il n'y a pas
de problème
de financement
des retraites : il y a
un problème d'emploi*

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Pour le progrès social, que

La réforme de l'Assurance chômage charrie ses mesures violentes envers les demandeurs d'emploi; le projet de réforme sur les retraites vise, entre autres, un recul de l'âge légal de départ... Les attaques contre les droits des travailleurs se font intenses. Sur fond d'inflation forte impactant durement les plus fragiles, cette virulence s'illustre aussi par la volonté, tant du gouvernement que du patronat, de contourner une hausse, vraie et massive, des salaires. Dont celle du Smic. Contraste, les grands patrons affichent, eux, des rémunérations à neuf chiffres. Quant aux mesures sociales et fiscales de ces deux dernières années, elles ont bénéficié davantage aux plus aisés qu'aux plus modestes. Nul ne s'étonnera que FO soit totalement engagée dans la lutte pour les droits, exige un vrai partage des richesses produites et appelle à la justice sociale.

FO condamne très fermement

Dès février 2023, la durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi se fera en fonction de la

conjoncture et les nouveaux inscrits verront très probablement leurs droits amputés de 25% par rapport aux



Retraites : dès janvier, grèves et manifestations si le gouvernement s'entête

Alors que les concertations sur la réforme des retraites entrent dans le dur (FO est reçue le 8 décembre sur le sujet du financement), les décisions du gouvernement semblent déjà prises. Le 2 décembre, Élisabeth Borne dévoilait au *Parisien* les contours de cette réforme, confirmant le « report progressif de l'âge de départ à la retraite de 62 à 65 ans d'ici 2031 », et ce, à partir de la génération née en 1961. Une nécessité face au « déficit qui dépassera les 12 milliards d'euros en 2027 et continuera à se creuser si l'on ne fait rien », selon la Première ministre. Pour Michel Beaugas, négociateur FO, « on va vers un dialogue de sourds! ». Le 8 décembre, au ministère du Travail, FO réaffirmera son opposition à tout recul de l'âge légal de départ en retraite. « Il n'y a aucune raison de le faire. Le rapport du

COR l'indique : les dépenses des retraites resteront stables à long terme. » Quant au chiffre de 12 milliards d'euros par an brandi par Élisabeth Borne, « c'est 0,5% du PIB. Autant dire rien, car le PIB en 2021, c'est 2 500 milliards d'euros! ». Et paradoxe, relève Michel Beaugas, « on ne touche pas aux aides aux entreprises, qui représentent entre 144 et 157 milliards par an avec les exonérations ».

Atteinte des régimes spéciaux

La Première ministre annonce aussi que les nouveaux recrutés dans les secteurs relevant des régimes spéciaux (RATP, industries électriques et gazières) « seront affiliés au régime général d'Assurance vieillesse, comme dans le privé ». Le retour de cette clause du grand-père suscite un tollé

syndical, FO y est opposée. La question de l'emploi des seniors passerait ainsi à la trappe, Élisabeth Borne la renvoyant à « la responsabilité des entreprises, au dialogue social et dans les branches ». « Donc, il y aura peut-être des négociations de branche sur les fins de carrière, mais le gouvernement ne lâche rien de sa réforme », fustige Michel Beaugas.

Alors que les conclusions officielles des concertations sont prévues mi-décembre, huit organisations de salariés, dont FO, ont appelé, lors de l'intersyndicale du 5 décembre, « à construire ensemble les mobilisations, passant en particulier par une première date de mobilisation unitaire avec grèves et manifestations en janvier si le gouvernement demeurerait arc-bouté sur son projet ».

Ariane Dupré

cessent ces attaques!

nement la réforme de l'Assurance chômage

règles actuelles. Ce projet de réforme de l'Assurance chômage imposé par le gouvernement a été condamné avec

la plus grande fermeté par la Commission exécutive confédérale de FO (CE), réunie le 24 novembre.



« Une fois de plus, les plus précaires vont être fortement impactés par cette mesure, notamment les saisonniers et les seniors », dénonce la CE de FO. Les plus de 55 ans pourront perdre jusqu'à neuf mois d'indemnisation (baisse de 36 à 27 mois), les moins de 53 ans six mois (baisse de 24 à 18 mois). C'est seulement en cas de conjoncture « défavorable » – avec un taux de chômage dépassant 9% ou en hausse d'au moins 0,8% sur un trimestre – que la durée d'indemnisation actuelle sera rétablie, avec le versement d'un « complément » en fin de droits. En revanche, aucun effort n'est demandé aux employeurs.

Pseudo-concertation

« Ce n'est pas en réduisant la durée des droits et en appauvrissant les demandeurs d'emploi qu'on résoudra la problématique de pénurie de main-d'œuvre, mais [...] en

améliorant significativement les conditions de travail des salariés, en augmentant les salaires ainsi qu'en levant les freins périphériques à l'emploi (logement, transport...) », s'insurge la CE confédérale. Cette dernière dénonce la remise en cause du caractère assurantiel de l'Assurance chômage et du paritarisme.

Le gouvernement a imposé cette contracyclicité – ou modulation des droits selon la conjoncture – après une pseudo-concertation démarrée le 17 octobre. « Ces concertations n'ont rien fait bouger, le gouvernement fait ce qu'il avait annoncé il y a trois mois, malgré l'opposition unanime des organisations syndicales et de jeunesse », dénonce Michel Beugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi. La confédération envisage, une fois le décret paru, de faire un nouveau recours devant le Conseil d'État.

Clarisse Josselin

Du haut de cette pyramide, leur fortune vous contemple

D'après le cabinet Proxinvest, la rémunération des grands patrons du CAC 40 a atteint un sommet, à 7,9 millions d'euros – en moyenne – l'an dernier. Leur rémunération totale moyenne a augmenté de 52% entre 2019 et 2021, celle des dirigeants des cent vingt plus grandes entreprises cotées en France a crû de 22%. Des augmentations à faire pâlir nombre de travailleurs, tels ceux de Stellantis, qui se sont vu proposer dernièrement 5,3% d'augmentation. D'autant qu'au sommet de la pyramide des gains, le record est détenu par leur patron, Carlos Tavares, avec une

rémunération totale de 66,7 millions d'euros. Du jamais vu selon Proxinvest.

Mal logés, mal chauffés, mal nourris...

Contraste... La Fondation Abbé Pierre décomptait, début 2022 en France, plus de 4 millions de mal-logés et 12 millions de personnes en situation de fragilité (loyer excessif par rapport à leur budget, logement surpeuplé ou exposé au froid faute de pouvoir assumer le coût de l'énergie). Banques alimentaires et Restos du cœur aident eux

3,6 millions de personnes. Et côté étudiants, le Centre national des œuvres universitaires et scolaires observe une hausse de 17% de la fréquentation des distributions alimentaires et une forte affluence dans les restos U, y compris par des non-boursiers. Plus largement, l'Organisation internationale du travail (OIT) note que les salaires réels mensuels dans le monde ont chuté de 0,9% au premier semestre 2022, et dans l'Union européenne, de 2,4%. Des millions de travailleurs, très loin du sommet de la pyramide.

Sandra Déraillot

Pour le progrès social, que c

Réformes socio-fiscales de 2020-2021 : avantage aux riches!

L'étude de l'Insee, publiée fin novembre, portant sur les effets des « réformes socio-fiscales sur le revenu disponible des ménages », montre que ces mesures de 2020 et 2021 « augmentent » ce revenu (globalement de 1,1%) mais « en particulier pour la moitié la plus aisée ». Sont prises en compte les réformes et mesures pérennes mais aussi les mesures exceptionnelles, celles décidées pendant la crise Covid puis celles visant, en 2021, à contrer la hausse des prix. Les réformes et mesures pérennes sont : la baisse du barème de l'impôt sur le revenu, la poursuite de la suppression de

la taxe d'habitation ou encore des revalorisations de prestations. Lesquelles, précise l'Insee, ont été « contrebalancées », dans leurs effets sur le niveau de vie, par des mesures de sous-indexation (à l'inflation de 2020) appliquées à d'autres prestations, dont familiales, aides au logement, prime d'activité... Pour rappel, en février 2020, les économistes de l'OFCE indiquaient que « l'effet cumulé des mesures socio-fiscales de 2018 à 2020 reste très fortement marqué par le geste fiscal effectué en direction des ménages les plus aisés en début d'année 2018 ».

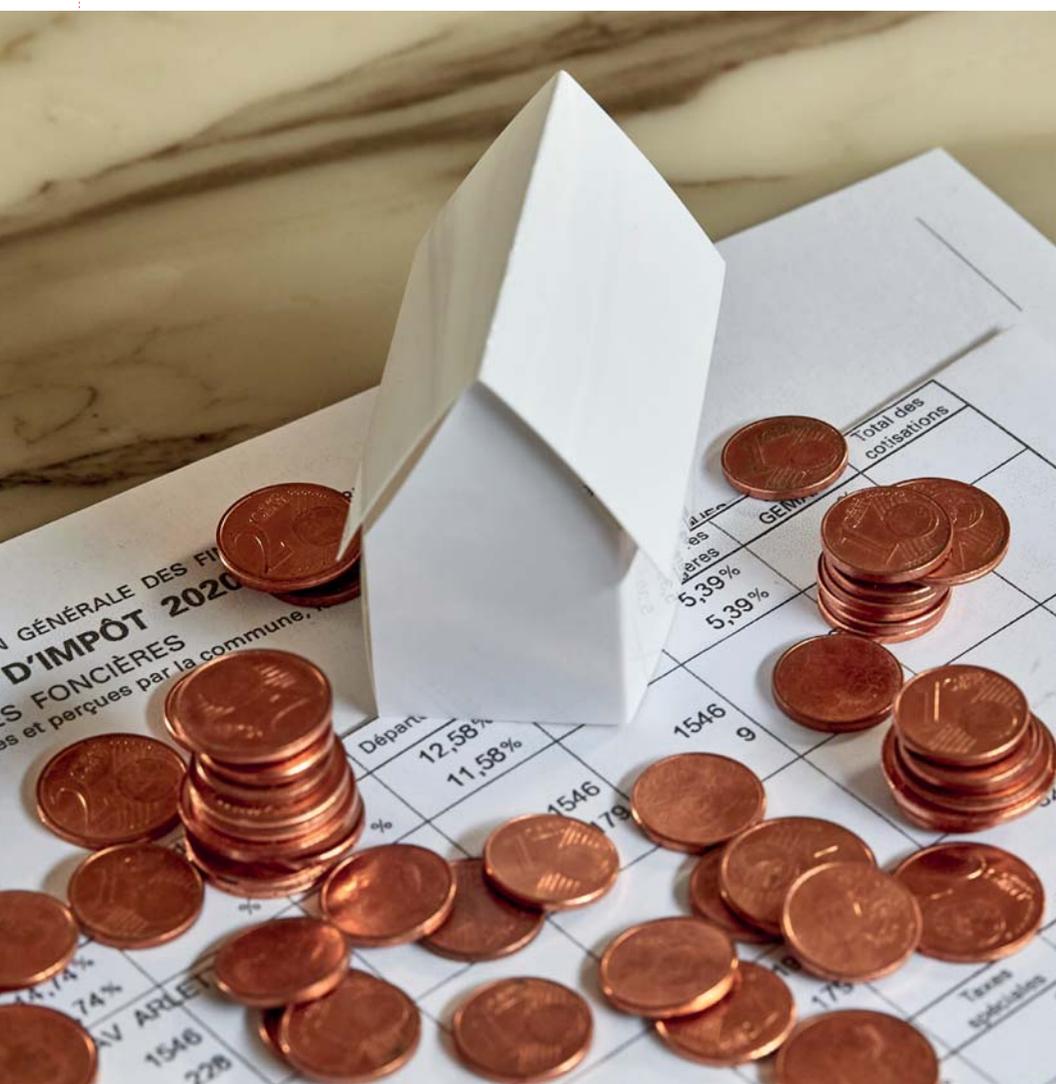
Des mesures qui aggravent le taux de pauvreté

Les mesures pérennes 2020 et 2021 ont amené, elles, selon l'Insee, une « augmentation du niveau de vie allant jusqu'à 470 euros annuels en moyenne pour les personnes entre les septième et huitième déciles, contre 90 euros pour les 50% les plus modestes ». Les mesures de 2021, pour les plus riches, au-delà du neuvième décile, ont apporté à elles seules un gain de niveau de vie de 0,4%, soit 250 euros (430 euros depuis 2020). Pour les plus pauvres, du premier décile, le « gain » sur deux ans est de 110 euros. Et sachant que par les mesures de 2021, leur niveau de vie a baissé de 1,5%, soit de 150 euros. « Les mesures pérennes mises en œuvre en 2020 contribuent globalement à augmenter le taux de pauvreté de 0,3 point », note l'Insee. Quant à « l'effet cumulé » des mesures, pérennes et exceptionnelles, sur deux ans, il « est de + 0,1 point sur le taux de pauvreté monétaire ». En 2019, le taux de pauvreté était selon l'Insee de 14,6%, soit 9,2 millions de personnes vivant avec moins de 1102 euros par mois. L'institut Oxfam estime que ce taux atteint actuellement 17%.

Valérie Forgeront

Coup de pouce aux interlocuteurs

Pour la deuxième année consécutive, la confédération FO a décliné l'invitation à être auditionnée par le groupe d'experts chargé d'émettre des recommandations sur la réévaluation du Smic prévue au 1^{er} janvier prochain. En effet, depuis treize ans, ces derniers se prononcent inlassablement contre toute augmentation du salaire minimum, hors mécanisme de réévaluation automatique, « sans jamais tenir compte des positions défendues par les organisations



© MICHEL GALLARD/REA

cessent ces attaques!

Partage de la valeur et toujours rien sur les salaires...

À travers une dizaine de réunions prévues, la négociation nationale interprofessionnelle sur le « partage de la valeur » se poursuit jusqu'à fin janvier 2023, date à laquelle émergeraient des propositions. Le gouvernement compte dessus, les voyant comme des outils susceptibles de compléter les mesures d'août dernier sur le pouvoir d'achat. Outre d'annoncer d'ores et déjà une prochaine loi (d'ici la fin du quinquennat) contraignante pour les entreprises sur le « dividende salarié », il a balisé les discussions des interlocuteurs sociaux.

Le patronat campe sur ses positions

Selon la lettre de cadrage, il s'agirait qu'ils fassent des propositions pour « renforcer le partage de la valeur entre travail et capital au sein des entreprises et améliorer l'association des salariés aux performances de l'entreprise ». Trois axes sont donnés. Faciliter et généraliser des dispositifs existants, ce qui inclut aussi les petites entreprises; conforter les différents dispositifs (participation, prime PPP, épargne salariale...) et chercher une « articulation » entre eux. Troisième axe : « orienter

l'épargne salariale vers les grandes priorités d'intérêts communs ». Et cette épargne irait entre autres à l'économie productive et à la transition écologique. En l'absence de propositions à l'issue des discussions, « le gouvernement prendra ses responsabilités », a prévenu le ministre du Travail Olivier Dussopt, tandis que le cadrage prévu par le gouvernement n'intègre pas la question des salaires (dont celle du salaire différé). Cela satisfait le patronat qui se refuse à ce qu'elle soit évoquée dans la discussion. Ce que demandent au contraire les syndicats, FO notamment. **Valérie Forgeront**



au Smic : FO veut redonner leur place leurs sociaux

syndicales », dénonce la confédération FO. Ces experts, qui estiment que le niveau du Smic serait un obstacle au plein emploi, tentent même de remettre en cause le mécanisme d'indexation automatique du salaire minimum sur l'inflation.

L'épargne salariale, ce n'est pas du salaire

Or depuis des années, les gouvernements successifs s'appuient sur les

rapports de ces derniers pour justifier leur refus de tout « coup de pouce » au Smic. C'est pourquoi la confédération revendique une nouvelle fois la suppression du groupe d'experts Smic. Elle double sa demande d'un retour à « une participation effective et en temps utile des interlocuteurs sociaux dans la fixation et l'actualisation du niveau du Smic ».

FO a cependant transmis ses revendications au groupe d'experts par écrit. Elle exige une hausse du Smic à hauteur

de 80% du salaire médian, soit 1604 euros net (1329,05 euros actuellement). FO appelle aussi à l'ouverture sans délai de négociations salariales dans les branches professionnelles, notamment dans celles ayant au moins un coefficient inférieur au Smic. La confédération revendique par ailleurs « la consécration d'un principe fondamental de non-substitution de l'épargne salariale aux évolutions salariales ».

Clarisse Josselin

Pour le progrès social, que cessent ces attaques!

Inspecteur du travail : le défaut d'attractivité de la carrière, une menace pour les missions

Le bilan de l'action de l'inspection du travail en 2021, publié par le ministère du Travail, fait apparaître un sous-effectif de l'ordre de 20%, indique Vadim Hosejka pour FO-TEFP. La revalorisation des carrières est une urgence.

En 2021, l'inspection du travail comptait 1841 agents de contrôle (inspecteurs et contrôleurs du travail), selon le dernier bilan de l'action de ce secteur, présenté le 8 novembre par la Direction générale du travail (DGT). Sachant que le territoire national est divisé en 2100 sections d'inspection, « *il manque environ 20% d'agents de contrôle* », calcule Vadim Hosejka, secrétaire général du syndicat national FO du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (FO-TEFP). Et si l'inspection du travail couvre environ 1,8 million d'entreprises et 20 millions de salariés du secteur privé, ce sous-effectif n'est pas récent. « *C'est devenu très critique en 2019 et 2020, mais cela l'était déjà avant dans certains territoires* », explique Vadim Hosejka. L'inspection ne

recrute pas assez. « *Avant, il n'y avait pas assez de postes ouverts, maintenant, il n'y a pas assez de candidats; au dernier concours, 200 postes étaient ouverts mais seulement 120 candidats seront pris* », indique-t-il. Avec un salaire de début de carrière à 2000 euros net pour un concours accessible à bac plus 3 ou master, et « *de telles responsabilités* », qui « *a envie de venir travailler à l'inspection?* », interroge Vadim Hosejka, déplorant le manque d'attractivité de cette carrière dans la fonction publique. FO-TEFP demande d'ailleurs une véritable revalorisation, soit via le traitement indiciaire plutôt que par des primes (non prises en compte pour la retraite).

Des « priorités » bien trop nombreuses

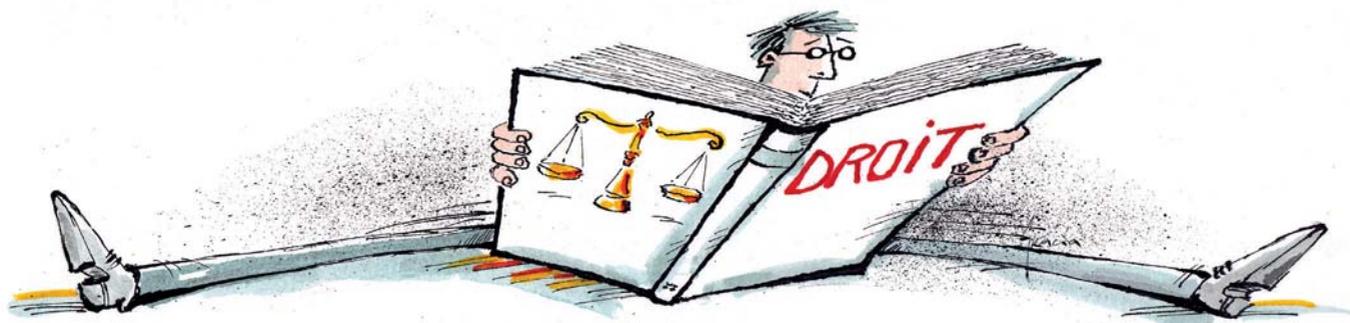
Et tout cela aggrave bien sûr la difficulté croissante à réaliser toutes les missions... L'année dernière, les agents de l'inspection du travail sont d'abord intervenus sur des situations de travail illégal (38987 interventions), de chutes de hauteur (31520 interventions), de détachement (16083 interventions), d'amiante (13886 interventions) et d'égalité professionnelle (13055

interventions). Pourquoi une intervention sur tel sujet plutôt que sur un autre? Une partie des interventions des agents est fléchée par le ministère du Travail, cela à travers des plans d'actions nationaux. « *Les inspecteurs sont indépendants dans les suites qu'ils donnent à leurs interventions mais pas dans le choix des interventions. Il suffit que moins de 50% de leur temps soit consacré aux priorités nationales pour que la DGT considère qu'elle respecte leur indépendance* », explique Vadim Hosejka. Or, les actions prioritaires fixées par le ministère ont tendance à se multiplier, au détriment d'autres interventions. « *Selon un sondage réalisé par l'administration auprès des inspecteurs, 75% d'entre eux estiment que les priorités sont trop nombreuses* », rapporte le militant. Alors que le secteur subit déjà un manque de personnels, les inspecteurs sont obligés de « *saupoudrer leurs interventions sur un trop grand nombre d'actions prioritaires, auxquelles s'ajoute ce qui doit obligatoirement être contrôlé, principalement le licenciement de salariés protégés et les accidents du travail, au détriment d'autres sujets comme la durée du travail et la précarité* ».

Thierry Bouvines



© PASCAL SITTIERIA



Quand le salarié est-il responsable pécuniairement face à son employeur?

Un salarié, engagé par une entreprise en 2010 en qualité de chargé d'affaires, est licencié pour faute lourde en mars 2014.

En avril, l'employeur saisit le conseil de prud'hommes d'une demande d'indemnisation vis-à-vis de ce salarié pour violation de ses obligations de discrétion, de loyauté et de non-concurrence et faute dans l'exécution du contrat de travail.

Deux jours plus tard, le salarié saisit le même conseil de prud'hommes pour contester son licenciement.

La cour d'appel de Paris, par un arrêt du 24 juin 2020, requalifie le licenciement pour faute lourde en faute grave, fait droit, en partie, aux demandes d'indemnisation de l'employeur pour violation de l'obligation de loyauté et de l'obligation d'exclusivité mais en minorant largement les montants demandés (4000 euros contre 55000 euros demandés par l'employeur).

La Cour de cassation, par un arrêt du 23 novembre 2022 (n°20-22586), casse l'arrêt par un moyen relevé d'office.

Après avoir rappelé le principe selon lequel la responsabilité pécuniaire d'un salarié à l'égard de son employeur ne peut résulter que de sa faute lourde, elle considère, à juste titre :

« La responsabilité pécuniaire d'un salarié à l'égard de son employeur ne pouvant résulter que de sa faute lourde, le licenciement fondé sur une faute grave ne permet pas d'engager la responsabilité pécuniaire du salarié, de sorte qu'il convient de débouter l'employeur de sa demande de dommages-intérêts pour non-respect par le salarié de ses obligations de loyauté et d'exclusivité. »

CE QUE DIT LA LOI

La loi est muette sur la responsabilité pécuniaire du salarié mais un principe général s'est dégagé :

« la responsabilité pécuniaire d'un salarié ne peut être engagée que pour une faute lourde ».

Ainsi, en requalifiant la faute lourde en faute grave, et à défaut d'existence de faits distincts de ceux relatés dans la lettre de licenciement, la cour d'appel ne pouvait condamner pécuniairement le salarié.

Pour rappel, la faute lourde est caractérisée par l'intention de nuire à l'employeur, laquelle implique la volonté du salarié de lui porter préjudice dans la commission du fait fautif et ne résulte pas de la seule commission d'un acte préjudiciable à l'entreprise (Cass. soc., 22 octobre 2015 n°14-11801).

Cet arrêt, dont le résultat n'est donc pas nouveau, rappelle ce principe de limitation de la responsabilité pécuniaire du salarié à la seule faute lourde.

Secteur juridique

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFOjuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

Abonnez-vous :
<https://frama.link/InFOjuridique>



Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique



Credit photo: Fotosearch - GraphicObsession.

Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : macif.fr



La Macif,
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits SOCRAM BANQUE, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr)

La CSI en congrès : la solidarité syndicale internationale réaffirmée

Le V^e congrès de la Confédération syndicale internationale (CSI) se tenait du 17 au 22 novembre à Melbourne, en Australie. La délégation FO, conduite par le secrétaire confédéral Branislav Rugani, a adressé un message de solidarité et réaffirmé ses revendications lors de ce rendez-vous mondial accueillant un millier de militants syndicaux de cent vingt pays et représentant quelque deux cents organisations. La CSI, qui a élu son nouveau secrétaire général, l'Italien Luca Visentini, remplaçant à ce mandat Sharan Burrow, a voté trois résolutions d'urgence, l'une dénonçant l'invasion russe en Ukraine, l'autre la répression menée contre le peuple iranien. La troisième soulignant sa préoccupation de la montée des extrêmes droites dans le monde. Alors que les atteintes aux droits des travailleurs ont atteint des niveaux records en 2022, le congrès a appelé à un « *nouveau contrat social* » plaçant en son cœur l'emploi, les droits, les salaires, la protection sociale, l'égalité, l'inclusion. Panorama des revendications communes aux travailleurs de par le monde et que FO porte activement.



© 2022 THOMAS WAGNER/ITUC

« Il n'y aura pas de croissance durable sans justice sociale »

FO au congrès de la CSI à Melbourne : interventions du secrétaire confédéral au secteur International-Europe. Retour en quelques extraits, classés par thème, sur le discours général prononcé par Branislav Rugani et sa déclaration consacrée à la transition climatique.

Solidarité internationale : le message de FO

« Je ne peux pas commencer mon propos sans évoquer l'actualité immédiate : les horreurs de la guerre en Ukraine comme ailleurs (...). Même si nos appels sont sans doute bien impuissants, je veux réitérer ici mon appel à la paix immédiate et au cessez-le-feu. (...) Comme je veux saluer le courage de toutes celles et tous ceux qui, en Russie ou en Biélorussie, protestent en ce moment contre la guerre qui ébranle l'Europe.

L'entête du manifeste de la Confédération internationale des syndicats libres à sa fondation, en 1949, résonne plus que jamais : « Pour le pain, pour la paix, pour la liberté! ». Ce slogan résonne partout où la liberté syndicale est menacée ou piétinée : en Biélorussie, à Hong Kong, en Afghanistan, en Birmanie, en Iran, et sans doute ailleurs... où des camarades sont menacés ou emprisonnés. C'est dans ces temps de crise que le multilatéralisme, basé sur des règles et des droits, doit perdurer et que la mission de chef de file de la régulation sociale au niveau mondial de l'Organisation internationale du travail doit être plus que jamais rappelée et défendue. »

Le partage des richesses : une urgence!

« Le dialogue social et la négociation collective, notamment en défense de la santé et sécurité au travail, ont démontré une nouvelle fois qu'ils restaient des outils nécessaires en temps de crise. En réaction à la hausse des prix de l'énergie, les

appels à la sobriété se sont multipliés, le président français allant jusqu'à appeler à la fin de l'insouciance et de l'abondance! Pourtant, cela fait bien longtemps que, pour les travailleurs, l'abondance et l'insouciance ne sont plus d'actualité. Nous bataillons chaque jour face à une inflation galopante, par la négociation collective et par la grève quand c'est nécessaire! Pour obtenir des augmentations de salaires, pour maintenir notre pouvoir d'achat, pour obtenir de meilleurs emplois. Il est grand temps que les travailleurs obtiennent leur juste part des gains de la croissance, car il n'y aura pas de croissance durable sans justice sociale! Et la seule abondance et insouciance que nous voyons aujourd'hui, c'est celle des multinationales et des actionnaires, c'est celle du monde dérégulé de la finance! Retournons au mandat originel du G20 pour mieux réglementer le monde de la finance, défendons haut et fort des normes juridiquement contraignantes pour responsabiliser les chaînes d'approvisionnement à travers le devoir de vigilance et le traité contraignant des Nations unies pour



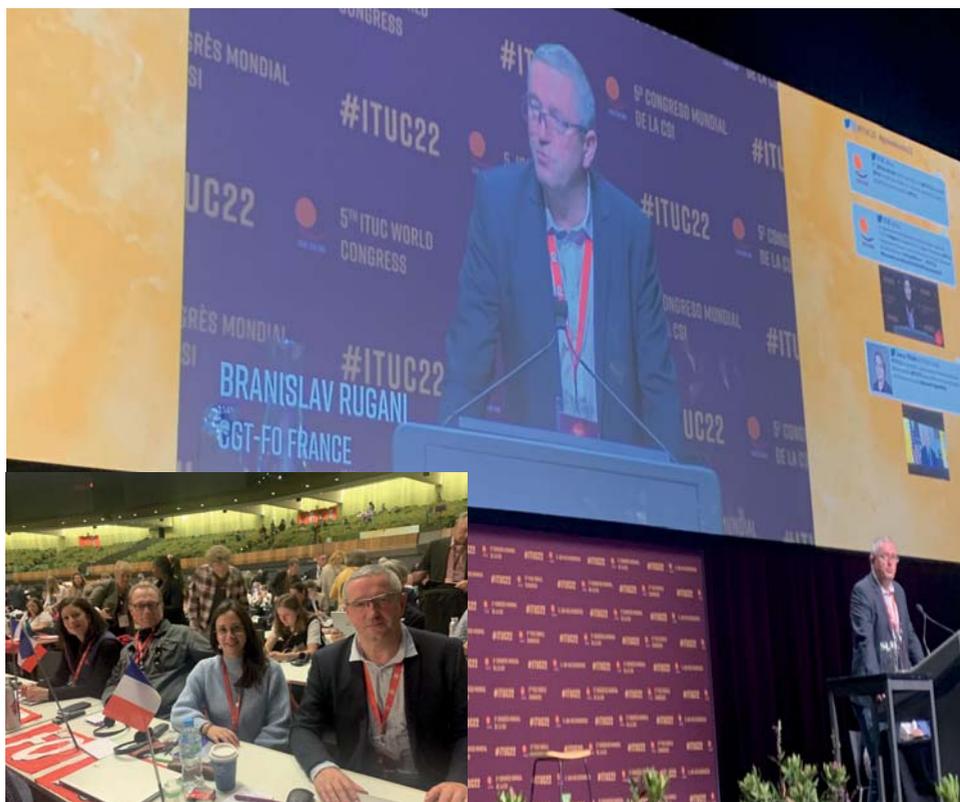
© 2022 HORS WAGNER EU / ITUC

« durable sans justice sociale! »

les multinationales! Continuons de lutter contre l'évasion et l'optimisation fiscales, qui ne cessent d'assombrir chaque jour la perspective de services publics de qualité et accessibles pour tous! »

Le combat syndical sur tous les terrains

« Nous bataillons chaque jour pour que l'inflation, la récession qui se profile ne viennent pas servir de prétexte au retour des politiques d'austérité, de réformes structurelles et de déréglementation. Nous bataillons chaque jour pour préserver nos services publics, notre modèle social. Nous préparons de nouvelles mobilisations pour sauver nos retraites, menacées par un énième projet de réforme qui entend nous faire travailler plus longtemps en reculant une nouvelle fois l'âge légal de départ. Ces combats, ce sont les combats de nous tous! Pour les gagner, nous devons nous organiser pour renforcer nos syndicats, renforcer le pouvoir des travailleurs et des travailleuses, renforcer la justice sociale,



PHOTOS: SECTEUR INTERNATIONAL

Toujours de nombreuses atteintes au droit du travail à travers le monde

Le phénomène « *gagne du terrain* » selon la Confédération syndicale internationale (CSI) : les atteintes aux droits des travailleurs continuent de progresser dans le monde. En 2022, 113 pays ont interdit la création de syndicats ou limité le droit de s'y affilier, contre 106 en 2021, affirme la neuvième édition de l'Indice des droits dans le monde, établi par la CSI. Les pays où sont recensées des maltraitances physiques envers les travailleurs sont également plus nombreux : 50 au lieu de 45 un an plus tôt.

Si les pires régions du monde pour les salariés sont le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, l'Europe ne devrait pas se croire exempte de reproches : des maltraitances y ont été rapportées dans plus d'un quart des pays – ils n'étaient que 12% en 2021. Selon la CSI, de nombreux employeurs et gouvernements profitent de l'instabilité provoquée par des crises telles que la pandémie de Covid-19, les conflits armés ou l'urgence climatique pour rogner les droits des travailleurs. « Le

monde a besoin d'un nouveau contrat social pour commencer à réparer ces dégâts. Fondamentalement, cela permettra de replacer les travailleurs au centre de l'économie », expose Sharan Burrow, ancienne secrétaire générale de la CSI.

Des avancées au Qatar...

Hong Kong, l'Iran, la Biélorussie : pour Branislav Rugani, secrétaire confédéral au secteur international, les sujets de préoccupation ne manquent pas lorsqu'on parle d'arrestations arbitraires de syndicalistes. Affirmant l'engagement constant de FO auprès de la CSI pour travailler à garantir les droits des travailleurs partout dans le monde, il souligne les limites auxquelles se heurtent les syndicats et même l'Organisation internationale du travail (OIT). « *Conjointement avec la CSI, l'OIT fait des courriers aux gouvernements, aux ambassades, saisit la justice... Mais il faut souvent passer à l'échelon au-dessus : l'ONU.* »

Sur une question qui concentre aujourd'hui l'attention médiatique – celle des droits des travailleurs étrangers au Qatar, pays hôte de la Coupe du monde de football –, l'action conjointe des syndicats a produit des effets. « *FO a participé à une campagne de défense des droits des travailleurs pendant la construction des stades, dès qu'on a eu écho de la situation inhumaine dans laquelle ils travaillaient* », relate Branislav Rugani.

Paradoxalement, le coup de projecteur donné sur les conditions de vie et de travail dramatiques sur ces chantiers a permis des avancées. En 2020, le Qatar a finalement fait passer des lois établissant le premier salaire minimum de la région et limitant l'emprise de l'esclavage moderne qu'y subissent les travailleurs immigrés. Bien trop tard pour sauver les milliers de vies perdues sur ces chantiers du fait de conditions inhumaines, mais à temps pour offrir un minimum de protection aux milliers de nouveaux salariés venus assurer l'accueil des fans.

Fanny Darcillon

« Il n'y aura pas de croissance durable sans justice sociale! »

œuvrer pour la solidarité syndicale au niveau international et préserver nos conquêtes sociales! »

La question sociale au cœur de la transition climatique

« Pour contribuer à une transition juste, nous nous battons pour que les activités des entreprises multinationales, tout au long de leurs chaînes de valeur, soient encadrées et qu'elles puissent être tenues responsables lorsque leurs activités conduisent non seulement à la violation des droits des travailleurs mais

également à la destruction de l'environnement, bien souvent aux conséquences terribles pour la santé publique. Nous militons avec la CSI pour l'adoption de réglementations contraignantes sur les entreprises multinationales en soutenant notamment l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant sur les entreprises et les droits de l'Homme par les Nations unies. (...) Force Ouvrière le rappelle, les transitions justes doivent se faire avec les travailleurs ou elles ne se feront pas : des millions d'emplois sont aujourd'hui menacés à travers le monde, dans de nombreux secteurs (...).

Le secteur automobile est, en Europe et partout dans le monde, l'un des plus affectés. (...) FO défend le développement par le dialogue social à tous les niveaux d'une réelle stratégie industrielle porteuse d'emplois de qualité, appuyée par des aides publiques conditionnées au maintien ou à la création d'emplois, au respect du droit du travail et des conventions collectives ou encore à la régularité fiscale. (...) Il est temps de donner toute sa place dans l'accord social à la transition climatique juste. »

Extraits du discours de Branislav Rugani au congrès de la CSI

Luca Visentini, secrétaire général de la CSI : par la lutte des travailleurs,

« il s'agit de justice sociale, de paix et de survie »

Élu lors du congrès de Melbourne, remplaçant Sharan Burrow (élue en 2010), le nouveau secrétaire général de la Confédération syndicale internationale (CSI), Luca Visentini, est loin d'être un inconnu dans le monde syndical international, et plus particulièrement européen. Cet Italien de 53 ans, doté d'une formation en philosophie, était le secrétaire général (depuis 2015) de la Confédération européenne des syndicats. Mi-novembre, la CES a élu à ce mandat l'Irlandaise Esther Lynch. Depuis 2015 encore, soit depuis le congrès de la CES à Paris, il était le secrétaire général du CRPE (Conseil régional paneuropéen), l'organisation régionale de la CSI représentant les syndicats sur l'ensemble du continent européen. Sensible à la culture, en particulier la littérature et la poésie – il a d'ailleurs publié plusieurs ouvrages –, Luca Visentini est un militant aguerri. D'abord à la tête de la Fédération du tourisme, du commerce et des services dans la région Frioul-Vénétie Julienne avant, dans cette même région, de devenir secrétaire général de l'UIL (Union italienne du travail), il a occupé beaucoup d'autres mandats et est devenu à l'échelon européen un spécialiste des

négociations collectives et des questions salariales. Et c'est sans évoquer son vif intérêt, entre autres, pour l'enseignement et la formation professionnelle. Fin connaisseur de ces sujets, cela l'a amené à assumer des mandats dans des instances européennes.

L'appel à un nouveau contrat social

Désormais à la tête de la CSI, laquelle regroupe trois cent trente-deux organisations, soit environ 200 millions de travailleurs dans le monde, Luca Visentini a dit dès son élection sa fierté de « représenter la voix des travailleurs et des travailleuses sur la scène mondiale ». Et le militant le sait, la tâche sera rude. « Je suis conscient que c'est une période particulièrement difficile pour les travailleurs. Le monde se trouve au bord d'une récession économique et les travailleurs sont en première ligne. Nombreuses sont les personnes qui en subissent déjà les conséquences. » Devant l'assemblée du congrès, composée d'un millier de syndicalistes venus de cent vingt pays et représentant quelque deux cents organisations, il a souligné l'axe « nécessaire »

à adopter. Ainsi, « la CSI mènera l'appel pour un nouveau modèle économique basé sur un nouveau contrat social. Nous voulons des emplois respectueux de l'environnement, les droits des travailleurs, des salaires justes, une protection sociale, l'égalité et l'inclusion, qui doivent tous être au cœur des plans de tous les gouvernements ». Luca Visentini résume : « Il s'agit de justice sociale, de paix et de survie », et « lutter pour des conditions de vie et de travail justes pour tous les travailleurs et travailleuses est la meilleure façon d'asseoir la démocratie et la paix dans le monde entier ». En conclusion de sa déclaration générale, adoptée par le congrès et appelant à ce « nouveau contrat social », la CSI déclare sa détermination à « lutter pour le monde auquel nous aspirons et à l'organiser, à transformer l'économie mondiale en réalisant les objectifs énoncés dans la présente déclaration, sur la base des valeurs imprescriptibles de la CSI, à savoir la paix, la démocratie, les droits, l'égalité, le développement et la justice sociale et économique ».



© 2022 HORSTWAGNER.EU / ITUC

Valérie Forgeront



“ Ce qu’on attend
d’une mutuelle ?
Qu’elle s’adapte
à nous, et pas
l’inverse. ”

Avec AÉSIO mutuelle, bénéficiez d’une protection complète et vraiment adaptée à vos besoins, dès que vous en avez besoin.

C’est ça, la mutuelle d’aujourd’hui.

Renseignez-vous en agence ou sur [aesio.fr](https://www.aesio.fr)



AÉSIO
MUTUELLE



AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS. Document non contractuel à caractère publicitaire - ©AdobeStock 22-205-103

Au Royaume-Uni, une fin d'année sous le signe de la contestation sociale

Les grèves continuent outre-Manche, où cheminots, infirmiers, fonctionnaires et enseignants se battent pour des hausses de salaire, d'autant plus indispensables face à une inflation galopante qui détériore douloureusement le niveau de vie.



© PAUL MATTISON/REPO T DIGITAL/REA

Les salariés de la Royal Mail déjà en grève à Londres le 26 août 2022.

Les cartes de vœux des Britanniques arriveront-elles à destination ? Après avoir entrepris – avec succès – de perturber le déroulement de la grand-messe commerciale du Black Friday, le syndicat des postiers du Royaume-Uni a annoncé dix jours de grève supplémentaires entre fin novembre et Noël. Dans un contexte de plan social visant la suppression de 10 000 emplois à la Royal Mail, les facteurs luttent, comme de très nombreux Britanniques, pour une hausse de salaire à même de compenser l'inflation, qui actuellement culmine à son plus haut niveau depuis quarante ans : plus de 11%.

Le mouvement, d'ampleur, n'a pourtant plus rien d'exceptionnel dans le pays, où le quotidien est rythmé depuis des mois par les luttes sociales. Car loin de

s'essouffler, la colère enfle et s'étend, au point que le quotidien conservateur *The Daily Telegraph* a récemment évoqué dans ses pages un « calendrier de l'Avent des grèves » pour décrire le mois de décembre. Rares seront en effet les jours où ne se concrétise pas la colère des travailleurs, pour qui le calcul est simple : en l'absence d'une importante hausse de leur salaire, celui-ci est affaibli, amputé par l'inflation, et les fins de mois deviennent impossibles.

Le 24 novembre, presque toutes les écoles d'Écosse étaient fermées faute d'enseignants, lesquels comptent se mobiliser à nouveau en décembre pour une augmentation de salaire de 10%. Au niveau national, certaines organisations de professeurs ont déposé un préavis pour mi-janvier ; chez d'autres, les votes

sont encore en cours. Environ 100 000 fonctionnaires des frontières ou des autoroutes sont appelés par leur principal syndicat à arrêter le travail autour de Noël.

Infirmières : la première grève de leur histoire

Certains secteurs, comme les transports, poursuivent leur combat de longue haleine débuté au printemps. D'autres entament tout juste leur mobilisation en un geste très symbolique, illustrant la gravité de la crise sociale qui secoue le pays : pour la première fois de leur histoire, soit depuis cent six ans, les infirmiers du public ont ainsi voté la grève pour les 15 et 20 décembre. Dans leur ligne de mire : les salaires bien sûr, mais aussi les conditions de travail dans un service public en surchauffe. Pour Branislav Rugani, secrétaire confédéral au secteur international de la confédération, le système de santé outre-Manche constitue un exemple repoussoir : « Les hôpitaux britanniques ont encore moins de main-d'œuvre qu'ici. Ils sont les précurseurs de ce qui risque de se passer ailleurs, puisque aucune mesure n'est prise pour résoudre le problème du manque de personnel. »

La période est ainsi historique pour le mouvement syndical britannique, que la politique de Margaret Thatcher s'était employée à vouloir briser il y a quarante ans. Les organisations espèrent parvenir à fédérer les luttes éparses pour organiser une grève générale permettant de renverser le rapport de force entre travailleurs, patronat et gouvernement, dans un pays qui souffre de plus en plus. Signe des difficultés, selon un sondage commandé par la Fédération des syndicats (TUC) et dont les résultats ont été dévoilés en octobre, 14% des habitants du Royaume-Uni déclarent sauter des repas.

Fanny Darcillon



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

La consommation des ménages a reculé de 2,8% en octobre (-5,9% sur un an). L'alimentaire baisse par exemple de 1,4% sur un mois (-7,5% sur un an), indique l'Insee. Les ménages sont à la peine. Affichées par le gouvernement comme un soutien au pouvoir d'achat, des mesures sont maintenues, d'autres créées. La remise sur le litre de carburant est de dix centimes jusqu'au 31 décembre (elle était de trente auparavant). Soumis à conditions de ressources, comme le chèque énergie dit « *exceptionnel* » (100 euros ou 200 euros et jusqu'à 600 euros pour les locataires de logements sociaux) délivré en décembre, un chèque (50 à 200 euros) pour le chauffage au bois est accessible à partir du 22 décembre. Mais ces mesures ne sont en rien pérennes. FO ne cesse de demander l'ouverture de négociations salariales, dans le privé mais aussi dans le public. **V. F.**

SMIC SALAIRE

11,07 €

Le Smic a augmenté de 2,01% au 1^{er} août 2022. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,22 euro, passant de 10,85 euros à 11,07 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3428 €

Gelé, le plafond de la Sécurité sociale s'élève donc toujours à 3428 euros par mois pour 2022. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

- 139,83 €** Pour 2 enfants à charge (plafond).
- 318,98 €** Pour 3 enfants à charge (plafond).
- 498,140 €** Pour 4 enfants à charge (plafond).
- 179,16 €** Par enfant en plus à charge.
- 69,92 €** Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), chiffres provisoires

- +0,4%** novembre 2022 (+1% en octobre 2022).
- +6,2%** variation sur un an (+6,2% en octobre).

En novembre 2022, les prix à la consommation augmentent de 0,4% sur un mois et de 6,2% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2022

9,2% **CSG** (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.

0,5% **CRDS** (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90% Assurance vieillesse.

0,40% Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15% Tranche 1.

8,64% Tranche 2.

0,024% Apec.

0,14% CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

0,86% Tranche 1.

1,08% Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2022

4,85 € (brut) **Valeur du point.**

5820,04 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

1707,21 € (brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 352.

11,10% **Retenue pour pension.**

9,2% **CSG** (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

0,5% **RDS** (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

Journée FO des CSE : les missions des représentants de proximité auscultées

Cette année, la journée confédérale dédiée aux CSE, organisée le 6 décembre, a sensibilisé les élus à l'intérêt de renforcer la présence des représentants de proximité. Un moyen aussi de renforcer la présence syndicale.

En instaurant les CSE, les ordonnances Macron ont fait disparaître les CHSCT mais également les représentants du personnel. Si la loi prévoit la possibilité de créer des représentants de proximité par accord, « ce mandat reste méconnu, rarement mis en place dans les entreprises. À nous de lui donner une contenance, pour qu'il soit un outil de représentation du personnel et de développement syndical », exhorte Karen Gournay, secrétaire confédérale au secteur de la négociation collective, organisateur de la journée des CSE au siège de FO, à Paris. Cinq ans après l'arrivée des ordonnances, cette journée a été l'occasion de dresser un premier bilan du rôle des représentants de proximité et d'analyser les conditions de

réussite. « Il est possible d'instaurer des représentants de proximité en cours de mandat, ou lors d'un accord de renouvellement du CSE », précise Karen Gournay. Alors que des élections professionnelles ont lieu en cette fin d'année, pour les élus des CSE la période est donc propice pour s'emparer de ce mandat, que FO défend. Un mandat leur permettant d'être au plus près des salariés.

La nécessité d'accords bien cadrés

Cette année, la première table ronde de la journée FO dédiée aux CSE a questionné l'utilité des représentants de proximité. Sont-ils un atout face au risque d'éloignement des CSE centraux? Comment s'articule leur mission avec celle du CSE lorsque les salariés d'un site posent des réclamations? Quel rôle jouent ces représentants en matière de santé et de sécurité au travail? « Il y a beaucoup de questions à ce sujet, car la loi est une coquille vide. Il faut bien cerner leurs prérogatives, l'articulation de leurs missions avec les commissions CSST ou le CSE », explique Karen Gournay. Elle appelle à un accord « innovant » – autre

Renforcer l'action syndicale

« Pour nous, les représentants de proximité doivent être présentés par les organisations syndicales des CSE. Cela leur permet d'être informés des négociations, d'être aidés par le syndicat. Autrefois, les délégués du personnel avaient un rayon d'intervention de 60 kilomètres. Aujourd'hui, avec les CSE, c'est 200 à 300 kilomètres. On a donc perdu en proximité syndicale. Le rôle de relais des représentants de proximité est donc très important. C'est un point d'appui pour les salariés, mais aussi pour le développement syndical de FO », a insisté Pascal Lagrue, secrétaire confédéral au secteur du développement, lors de cette journée des CSE. Il a aussi souligné l'importance de former ces militants, parfois débutants à la culture syndicale. Un moyen « de faire comprendre la position de FO » dans les négociations d'entreprise. Voire d'encourager de futurs votes...

A. D.



sujet abordé – pour négocier leurs attributions et leur donner des moyens. Selon un rapport d'évaluation des ordonnances, présenté lors de cette journée par le chercheur Benjamin Dabosville, la moitié des accords de 2019 élargissaient ainsi leur rôle, par exemple en matière d'information-consultation locale. Mais le bât blesse sur les moyens : formation et outils de communication n'étaient prévus que dans un tiers des accords. Autant d'aspects à anticiper pour renforcer le poids des représentants de proximité.

Ariane Dupré

Élections CSE : FO récolte de nouvelles victoires

Il n'y a pas que dans la fonction publique que les employés sont appelés aux urnes. De nombreuses élections CSE se déroulent régulièrement dans les entreprises. Et FO engrange des succès, fruit du travail de terrain, de sa présence au plus près des salariés et de la justesse de ses revendications, à commencer par l'augmentation générale des salaires pour faire face à l'inflation galopante.



© LAURENT GRANDGUILLOTT/REA

Sur le site Geodis D&E Paris Europe de Bonneuil (95), le syndicat FO a cartonné, obtenu 78,35% des voix à l'issue des élections organisées début novembre. Il obtient 7 sièges sur 8 dans le premier collège et 4 sièges sur 5 dans le deuxième collège. FO n'a cessé de progresser sur ce site, avec 36,5% des voix en 2015 et 63% en 2018.

FO est également devenue la première organisation chez ArcelorMittal Méditerranée, avec 34,36% des voix à l'issue des élections organisées mi-octobre dans les deux établissements de la société. À Fos-sur-Mer (13), FO a obtenu 34,85% des voix (contre 25,69% en 2018) et 9 sièges sur 25. À Saint-Chély-d'Apcher (48), où la



© FRED MARVAUX/REA

participation a atteint 96%, FO a remporté 29,02% des voix (contre 22,49% en 2018) et 3 sièges sur 10. C'est la première fois que les 2600 salariés de la société désignent FO première organisation syndicale simultanément sur les deux sites.

Carton plein pour FO chez AtmoSud, observatoire de la qualité de l'air en Région Sud PACA, basé à Marseille. Comme en 2018, le syndicat a remporté 100% des voix à l'issue des élections qui se sont déroulées le 21 novembre. Et il a raflé les quatre sièges à pourvoir.



FO reste la première organisation chez Newrest-Wagon-lits TGV, avec 29,74% des voix et 5 sièges de titulaires sur 17 à l'issue des élections organisées début octobre. Sur l'ensemble des CSE NWL (TGV et Intercités) FO arrive également en tête avec 28,59% des voix (6 titulaires et 7 suppléants). Avec 53,85% des voix, FO est également la première organisation syndicale chez Railrest (service à bord des trains Thalys), où les élections étaient organisées le 23 octobre, et obtient l'un des deux sièges à pourvoir.

FO a également remporté les élections au sein de l'UES Refresco J&C, entreprise de fabrication et d'embouteillage de jus de fruit, avec 47,82% des

voix en novembre dernier. Le syndicat a enregistré un score éclatant sur le site de Roche-sur-Foron (74), avec 61,82% des suffrages.

FO cartonne aussi sur la scène parisienne. Au théâtre de la Gaîté Lyrique, FO a remporté en septembre 100% des voix (avec 92% de participation) et les 8 sièges à pourvoir. Au Paradis Latin, FO a également fait 100% en juillet 2021. Au Centre dramatique La Commune d'Auber-ville, FO a obtenu 80,49% des voix (avec 91% de participation) et a remporté tous

les sièges. Implantation réussie aussi au Théâtre de la Ville où FO a obtenu 2 sièges sur 6 en juin dernier, à l'issue du premier tour. Enfin, au Théâtre de la Cité internationale, où le scrutin était organisé en mai dernier, les deux élus FO ont été réélus à une large majorité.

FO ne cesse de progresser chez Orano. À

l'issue des élections organisées en octobre dernier, le syndicat est la première organisation syndicale chez Orano CE, avec 32,2% des voix. Il remporte 34,5% des suffrages sur le site du Tricastin, confirmant ainsi sa première place. FO devient également la première organisation chez Orano Melox (recyclage) avec 33,3% des voix contre 23,6% en 2018.

FO est arrivée en tête à l'institut de sondage Ipsos, avec 43,8% de représentativité globale et 10 sièges de titulaires sur 18, à l'issue des élections qui se sont achevées le 1^{er} décembre. C'est la première fois que FO décroche la première place dans les trois collèges.

Clarisse Josselin

© F. BLANC



Fonction publique : le vote FO pour se faire entendre

Jusqu'au 8 décembre, quelque 5,6 millions d'agents publics élisent leurs représentants. À la veille de ce scrutin majeur, en meeting à Paris, les militants ont rappelé l'importance du vote FO. Pour la défense des services publics et pour faire aboutir les revendications des travailleurs, du public comme du privé.

Depuis le 13 septembre, la campagne FO pour les élections professionnelles dans la fonction publique a mobilisé toute l'organisation avec au total, et notamment, cent trente-quatre déplacements sur le terrain (meetings, AG, visites de sites...). Car « les élections se gagnent au plus près du terrain », résumait le 29 novembre Frédéric Souillot, le secrétaire général de FO, devant 250 militants réunis pour un meeting parisien sonnant la fin de cette campagne. En 2022, les listes FO sont plus nombreuses qu'en 2018. C'est une première victoire, et qui s'explique. Depuis des années, « nous avons été au combat syndical, et dans un combat de longue haleine pour les salaires, la défense des statuts, des acquis sociaux, des emplois... », indiquait Emmanuel Baudin pour la FAGE-FO, rappelant que « chaque voix compte, chaque vote est utile ». Alors que les élections concernent 20 000 instances, la difficulté cette année est que ces dernières (comité social, CAP, CCP), nées de la loi de transformation de 2019, sont nouvelles et avec de nouvelles compétences dès janvier 2023. Le vote

électronique, pour 85% des scrutins, est aussi une source de difficulté. En 2018, la participation avait reculé, à 49,7%. Depuis le 1^{er} décembre, FO a mis en place un accompagnement militant d'aide au vote.

Pour bâtir le rapport de force

Ces élections, dont les résultats compteront dans le calcul de l'audience de chaque organisation syndicale, sur le plan national, sont bien sûr essentielles sur le plan de la représentation syndicale dans la fonction publique. « Chaque voix pour FO, c'est une voix pour l'ouverture de la négociation salariale, pour avancer notre cahier de revendications », martelait Olivier Bouis pour la FGF-FO. Tandis que se tenait ce meeting, les représentants FO des trois versants – Christian Grolier pour l'État, Didier Birig pour l'hospitalière et Dominique Régnier pour la territoriale – étaient reçus à Matignon à la demande de FO et en visant une réouverture de discussions salariales pour une augmentation du point d'indice. Sa revalorisation de 3,5% en juillet est perçue comme une

« insulte » par les agents. D'autant plus face à l'inflation et tandis qu'ils estiment à 24% leur perte de pouvoir d'achat depuis 2000. Les services de la Première ministre ont néanmoins indiqué que la hausse du point « ne serait pas à l'ordre du jour des discussions de janvier », sur les carrières et les rémunérations, s'irrite Didier Birig. « Il serait envisagé de réévaluer (à 358) l'indice du minimum de traitement. Or, cela tasserait encore plus les grilles, donc dégraderait encore le déroulement de carrière. Davantage d'échelons se situeraient sous le Smic! »

Bâtir un rapport de force permettant de contrer les attaques est donc essentiel. Et cela passe par la force de la voix de FO. Pour Clément Poulet, de la FNEC FP-FO, « la progression de FO [à l'issue de ces élections, NDLR] sera une très très mauvaise nouvelle pour le gouvernement ». Mais une bonne pour les salariés, du privé comme du public. « Il faut gagner, et sur nos revendications. Pour nos actions pour des hausses de salaires. Et bientôt pour nos actions sur les retraites... », insistait Gabriel Gaudy pour l'UD de Paris.

Valérie Forgeront

Logement social : se loger dignement est une priorité pour les salariés



© F. BLANC

Pascal Lagrue, secrétaire confédéral du secteur du développement, de l'AFOC et du logement.

Pour débiter, il convient de rappeler que la contribution à l'effort de construction date de l'après-guerre (plus précisément de 1953) et rapidement il a été question d'établir que le lien emploi/logement avait du sens au quotidien.

Ce lien a par conséquent un impact sur la vie après le travail et donc agit directement sur le coût de la vie au regard de l'importance du poste « loyer » dans le budget des ménages.

L'accompagnement lié aux mobilités professionnelles présente un enjeu, tant sous l'angle de la sédentarité que sous celui des mutations ou transformations économiques induisant des

changements géographiques de l'activité. Les emplois saisonniers sont fortement touchés sur l'ensemble du territoire et tout au long de l'année, cela concerne donc la quasi-totalité des départements.

Plus on facilite le logement, plus on favorise l'emploi, et au regard de la mission d'utilité sociale que représente le logement des salariés et des familles modestes, FO est clairement attachée à ce volet des droits des salariés.

C'est en effet dans ces périodes complexes et difficiles, caractérisées par une conjoncture peu favorable à l'acte de construire, entre évolution des délais et des coûts d'approvisionnement des matériaux et un accès au crédit de plus en plus difficile, qu'il faut défendre les outils « logement » et être présents au sein des conseils d'administration des offices HLM (représentation des locataires) ou des ESH par le biais du paritarisme (bailleurs du groupe Action Logement).

Oui, le paritarisme au sein du logement est un bien syndical qu'il nous appartient de défendre, de préserver et surtout de faire vivre. Le paritarisme dans le logement social impacte le

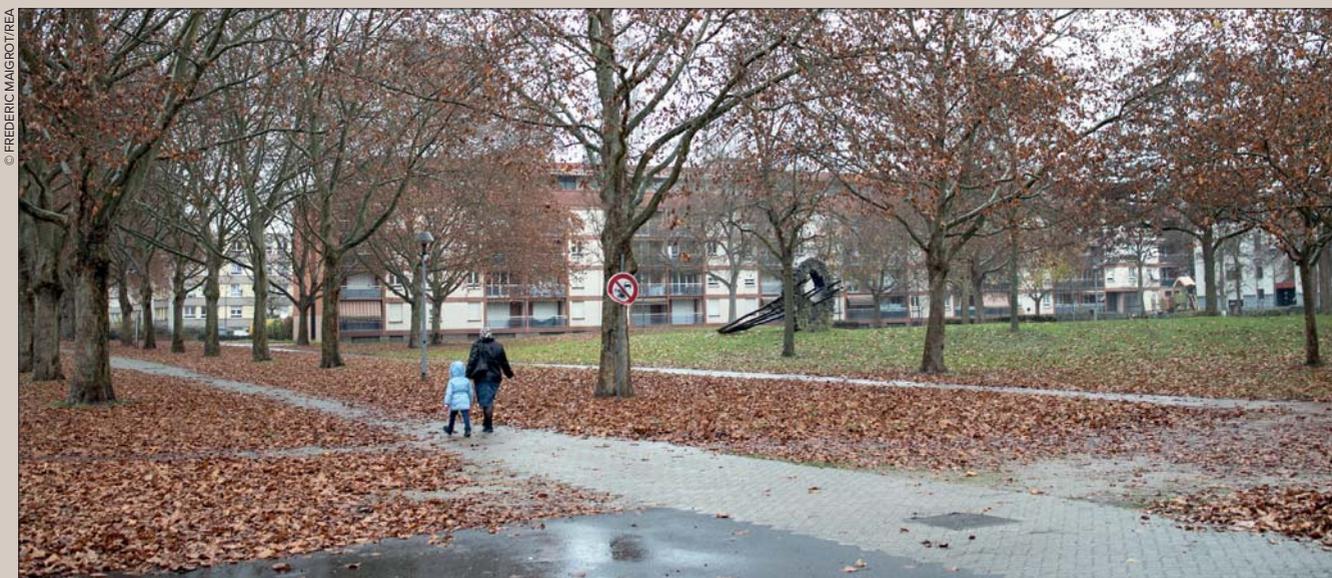
présent et surtout l'avenir en agissant sur le cadre de vie, le bien-être et le pouvoir d'achat des salariés.

Pour FO, le maintien du paritarisme, la poursuite de la construction de logements à des prix abordables pour les salariés, la mise en place d'un réel parcours résidentiel et l'accélération de la rénovation thermique des logements sont des revendications prioritaires.

Que les ministres se renvoient la responsabilité d'une ponction envisagée de plusieurs millions d'euros sur les fonds d'Action Logement n'est pas notre préoccupation, mais pour FO cet acte apparaît parfaitement inique et infondé car une telle décision altérerait de manière importante la capacité financière pour la construction de logements.

Les salariés expriment des attentes en matière de justice sociale en souhaitant un logement proche de leur lieu de travail et dont le loyer soit le moins coûteux possible pour le budget familial.

Se résigner n'est pas dans « l'ADN militant » des représentantes et représentants FO au sein du logement social et nos revendications se poursuivront sans relâche.



© FREDERIC MAGROT/REA

Secteur du développement, de l'AFOC et du logement

Les grèves de 1948



Les grèves de l'automne 1948 sont la suite de celles de novembre 1947, dans un contexte politique national et international du plus en plus tendu.

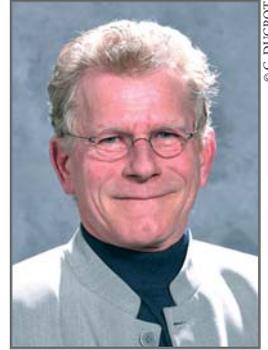
En octobre 1947 Moscou recrée la III^e Internationale sous le nom de Kominform. Et l'année 1948 commence, en février, par le « coup de Prague », la Tchécoslovaquie tombe aux mains des communistes. Staline impose le blocus de Berlin en juin, qui perdurera jusqu'en mai 1949. En France, le PC n'a pas digéré son exclusion du gouvernement en mai 1947. La rupture syndicale est actée quant à elle depuis décembre 1947. Et en avril 1948, la CGT-FO voit le jour. Sur fond d'une pauvreté qui en France touche douloureusement les classes populaires, la colère sociale s'exprime. En 1947, plus de 3 millions de travailleurs ont fait grève. Ils seront 6,5 millions en 1948. Ainsi, en juillet, les fonctionnaires débrayent, entraînant la chute du gouvernement Schuman. Début septembre, la régie Renault, à nouveau, la Snecma, Air France et EDF-GDF entrent dans la danse, les salariés demandent des hausses de salaires.

La révolte des mineurs

Fin septembre 1948, cheminots, métallos et mineurs cessent le travail. En Lorraine, dès le 4 octobre, le ministre de l'Intérieur, Jules Moch – qui qualifie les grèves « *d'insurrectionnelles* » – fait occuper les puits par les

gendarmes et les CRS, et il a pris soin aussi de faire rapatrier d'Allemagne 60 000 militaires avec automitrailleuses et blindés! Le 8 octobre un mineur est massacré à coups de crosse de fusil à Merlebach. Le travail reprendra dès le 12, les grévistes ayant obtenu une augmentation de salaire de 26%. Dans les autres mines de violents incidents ont lieu, comme à Carmaux (Tarn) le 19 octobre. C'est dans le Nord que le conflit sera le plus dur. Plus largement, le décret Lacoste du 18 septembre a fait l'effet d'un chiffon rouge. Entre autres, il baisse les salaires des mineurs et rend obligatoire la reprise du travail pour ceux atteints de silicose. Le 4 octobre, 84% des mineurs sont en grève, soit 340 000 gueules noires. La jeune CGT-FO ralliera la grève dans plusieurs bassins. La CGT appellera à la reprise le 29 novembre. Le bilan de ces journées est catastrophique : pas ou peu d'augmentation de salaire, 6 morts, 3 000 licenciés dont 117 délégués syndicaux, 3 000 arrestations entraînant 1 342 peines de prison ferme. En 2011, la cour d'appel reconnaîtra les licenciements comme étant illégaux, décision annulée en 2012 par la Cour de cassation saisie par Christine Lagarde. Finalement, en 2014, les derniers survivants ou leurs ayants droit toucheront une indemnité.

Christophe Chiclet



© G. DUCROT

René Posty n'est plus

Nous avons appris avec tristesse le décès de René Posty, survenu le 18 novembre 2022. Infirmier en psychiatrie de formation, il a été le secrétaire général du syndicat FO du centre hospitalier spécialisé de Novillars, dans le département du Doubs, puis secrétaire régional service santé pour la région fédérale. Ce camarade a été aussi le secrétaire général de l'Union départementale du Doubs pendant vingt-quatre ans, de 1983 à 2007, et membre de la Commission exécutive confédérale de 1989 à 1992.

Tous ceux et celles qui l'ont côtoyé se souviendront d'un grand militant œuvrant pour la défense des salariés et plein de convictions pour notre organisation syndicale. C'était un homme de caractère, empli de fraternité et de convivialité.

La confédération salue ce militant fidèle, dévoué à notre organisation syndicale et à la défense des salariés. Elle apporte toute son amitié et tout son soutien à la Fédération des Services publics et de Santé, à l'Union départementale du Doubs, ainsi qu'à tous ses camarades et à sa famille.



Communiqué intersyndical Retraites : prêt-es à la mobilisation

Les consultations en cours concernant notre système de retraite ont été une nouvelle occasion pour les organisations syndicales de faire des propositions dont aucune ne nécessite une réforme paramétrique. Le système par répartition n'est pas en danger, y compris pour les jeunes générations. Le gouvernement instrumentalise la situation financière du système de retraites et affirme, à tort, que le recul de l'âge légal de la retraite est un impératif.

De premiers arbitrages seraient ainsi rendus en ce sens dès la mi-décembre. Au moment où le contexte social, environnemental et économique est particulièrement difficile pour une partie croissante de la population, le gouvernement, en s'entêtant, porterait l'entière responsabilité d'un conflit social majeur.

Les organisations syndicales réaffirment qu'elles sont, comme la très grande majorité de la population, fermement opposées à tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme à toute augmentation de la durée de cotisation. La jeunesse, déjà fortement touchée par la précarité, serait fortement impactée par ce projet. Pour l'intersyndicale, des alternatives, y compris financières, existent pour améliorer les fins de carrière et les montants des pensions tout en faisant reculer les inégalités touchant particulièrement les femmes.

Les organisations syndicales et de jeunesse ont d'ores et déjà décidé de se revoir le jour-même des annonces gouvernementales. Elles réaffirment leur détermination à construire ensemble les mobilisations passant en particulier par une première date de mobilisation unitaire avec grèves et manifestations en janvier si le gouvernement demeurerait arcbouté sur son projet.

Les Lilas le 5 décembre 2022